

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 97-417 DU 25 AOUT 1997

CHARGEANT MONSIEUR
ISMAEL TIDJANI SERPOS MINISTRE
DE LA JUSTICE DE LA LÉGISLATION
ET DES DROITS DE L'HOMME DE
L'INTÉRIM DE MONSIEUR ZINSOU
DAMIEN MODÉLAN ALAHASSA
MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES
SPORTS ET DES LOISIRS POUR
COMPTER DU 24 AOUT AU 04
SEPTEMBRE 1997.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU : La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU : La Proclamation le 1er Août 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU : le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant Composition du
Gouvernement ;

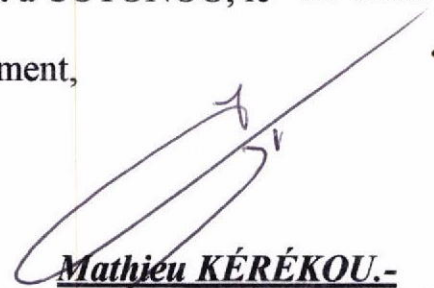
DECRETE

Article 1er : Pour compter du 24 Août au 04 Septembre 1997, Monsieur
Ismaël TIDJANI SERPOS, Ministre de la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse, des
sports et des Loisirs pendant l'absence de Monsieur Zinsou Damien
Modélan ALAHASSA.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 25 AOUT 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Mathieu KÉREKOU.-

Ampliations : PR 6, AN 4, CS 2, CC 2, CÉS 2, HAAC 2, PM 4, M...M...4
SGG 4, AUTRES MINISTÈRES 16 DÉPARTEMENTS 6, JORB 1.-